

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15/03/2018**

L'an deux mil huit, le quinze mars à 19h00, les membres du conseil de Sombornon, se sont réunis en assemblée au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Rémy GARROT, Maire.

Membres afférents : 13
Membres en exercice : 13
Membres présents : 13
Membres ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 06/03/18
Date de l'affichage : 06/03/18

Etaient présents : Rémy GARROT, Françoise RUINET, Gérard DELACROIX, Nadège JARDEAUX, Olivier LABROUSSE, Pascal MENTH, Jean-Claude DESPLANTES, Francine EUDELIN, Jocelyne CONSCIENCE, Sylviane POTOT, Michel ROIGNOT, Sandrine DECAMP, Nadège JARDEAUX.

Procuration(s) :

Etai(ent) absent (s) :

Secrétaire : Françoise RUINET

12. Approbation comptes de gestion 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations sont régulières. 1°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les sections budgétaires et budgets annexes, 2°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire, 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, Les membres présents du Conseil Municipal déclarent que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, Jean-Christophe BOUIN visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

13. Vote compte administratif

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Gérard DELACROIX, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu : **447 000,00**

Réalisé :	221 193,02
Reste à réaliser :	0,00
Recettes	
Prévu :	447 000,00
Réalisé :	499 887,21
Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>	

Dépenses	Prévu :	411 337,62
	Réalisé :	115 401,28
Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévu :	411 337,62
Réalisé :		450 902,81
Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	278 694,19
Fonctionnement :	335 501,53
Résultat global :	614 195,72

14. Vote compte administratif 2017 chaufferie bois

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de l'adjoint au Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	45 241,00
	Réalisé :	28 901,19
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	45 241,00
	Réalisé :	40 825,15
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	67 408,00
	Réalisé :	59 097,02
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	67 408,00
	Réalisé :	63 354,06
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	11 923,96
Fonctionnement :	4 257,04
Résultat global :	16 181,00

15. Vote compte administratif 2017 budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de l'adjoint au Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 447 283,62
	Réalisé :	1 129 797,21
	Reste à réaliser :	200 115,00
Recettes	Prévu :	1 448 608,62
	Réalisé :	682 895,58
	Reste à réaliser :	93 020,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 113 306,61
	Réalisé :	1 385 837,37
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 113 306,61
	Réalisé :	1 979 393,63

Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-446 901,63
Fonctionnement :	593 556,26
Résultat global :	146 654,63

16. Vote compte administratif 2017 Les abeilles

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de l'adjoint au Maire,
vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	890 157,01
	Réalisé :	840 241,82
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	890 157,01
	Réalisé :	890 157,01
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	849 813,83
	Réalisé :	680 172,97
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	861 600,83
	Réalisé :	859 770,45
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	49 915,19
Fonctionnement :	179 597,48
Résultat global :	229 512,67

17. Vote compte administratif salle polyvalente 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de l'adjoint au Maire,
vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	51 000,00
	Réalisé :	27 596,29
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	51 000,00
	Réalisé :	52 451,27
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	24 854,98
Résultat global :	24 854,98

18. Budget primitif chaufferie bois 2018

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : **35 101,00**

Recettes : **35 101,00**

Fonctionnement

Dépenses : **59 358,04**

Recettes : **59 358,04**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 35 101,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 35 101,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 59 358,04 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 59 358,04 (dont 0,00 de RAR)

19. Vote budget primitif 2018

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : **2 762 007,44**

Recettes : **2 869 102,44**

Fonctionnement

Dépenses : **2 229 996,35**

Recettes : **2 229 996,35**

Pour rappel, total budget :

Investissement

RAR)

Dépenses : 2 962 122,44 (dont 200 115,00 de

Recettes : 2 962 122,44 (dont 93 020,00 de

RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 229 996,35 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 229 996,35 (dont 0,00 de RAR)

20. Vote budget primitif Les Abeilles 2018

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : **736 857,97**

Recettes : **736 857,97**

Fonctionnement

Dépenses : 703 842,78

Recettes : 921 240,45

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 736 857,97 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 736 857,97 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 703 842,78 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 921 240,45 (dont 0,00 de RAR)

21. Vote budget primitif 2018 salle polyvalente

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : 837 000,00

Recettes : 837 000,00

Fonctionnement

Dépenses : 59 600,00

Recettes : 59 600,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 837 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 837 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 59 600,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 59 600,00 (dont 0,00 de RAR)

22. Affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 15/03/2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

2017

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 232 298,32
- un excédent reporté de : 696 759,47

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 929 057,79
- un déficit d'investissement de : 168 207,44
- un déficit des restes à réaliser de : 107 095,00

Soit un besoin de financement de : 275 302,44

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme

suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT 929 057,79
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 275 302,44

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT 653 755,35

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 168 207,44

23. Clôture budget assainissement

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la compétence assainissement a été transférée au 01/01/2018 à la Communauté de communes Ouche et Montagne en application de la loi NOTRe, Il y a donc lieu de clôturer le budget correspondant. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder à la clôture et à la dissolution du budget Assainissement DECIDE de reprendre à l'actif et au passif du budget général les soldes des comptes AUTORISE le Maire à faire émettre les titres et mandats correspondants aux opérations financières et à signer tous documents relatifs à cette clôture.

24. Subventions budgets annexes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE que le budget principal subventionnera les budgets annexes 2018 comme suit CCAS : 701.82 € Salle Polyvalente : 27 745.02€ AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au dossier AUTORISE le maire à faire émettre les mandats et titres correspondants

25. Opérations ordres BP 2018

Vu la nécessité de transférer les montants réalisés aux imputations 2031 et 2033(frais études ..) aux imputations au chapitre 21 étant donné que ces études ont été suivies de travaux, Il y a lieu aussi de transférer une facture payée au budget principal et concernant le budget salle polyvalente d'un montant de 3 451.20 € TTC, Il y a donc lieu de réaliser les opérations de transferts comme suit : au budget Principal : Mandat 21318 : 136 000 € titre 2031 : 136 000 € titre 2031 op 60 : 3 451.20 € Budget Salle polyvalente : mandat 2031 : 2 876.00 €

26. Subventions aux associations 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer les subventions comme suit :

Agey et ses environs	15,00
Amis du cinéma	1 000,00
AS Sport collège	400,00
Badminton	500,00
Bambins du coin	100,00
CFA LA NOUE	260,00
COLLIN'ART	7 500,00
Comité de jumelage	2 500,00
Coopérative école élémentaire	600,00
Coopérative école maternelle	500,00
DUC	2 000,00
Familles rurales	200,00

FNACA	240,00
Fondation du patrimoine	50,00
Football Club de Sombernon	1 000,00
Foyer rural de Sombernon	700,00
MJC	1 500,00
Prévention routière	200,00
Sports et loisirs	700,00
Tennis club	1 000,00
Théâtre des Bourguiguis	400,00
Volleyball	500,00

27. Approbation clect 2018

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du code général des impôts, et notamment celles des articles 1609 quinquies C et 1609 nonies C, IV et V-1° bis de ce code,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 30 décembre 2017 approuvant les statuts de la communauté de communes Ouche et Montagne, Vu la délibération du conseil communautaire en date du 1er février 2018 arrêtant le tableau des attributions de compensation applicables pour l'année 2018,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges adopté le 18 janvier 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 13 VOIX POUR, 0 ABSTENTIONS ET 0 CONTRE Le conseil municipal : APPROUVE les conclusions de la commission locale des transferts de charges consignées dans son rapport du 18 janvier 2018, VALIDE la mise en œuvre pour l'année 2018 des attributions de compensation telles que fixées dans le tableau annexé à la présente délibération APPROUVE le montant de l'attribution de compensation définitive de la commune telle qu'elle est reprise dans le tableau ci-annexé

COMMUNES	AC 2017	GEMAPI	EOLIENNES	AC 2018 à reverser aux communes	AC 2018 due par les communes
AGEY	0 €	0 €	0 €	0 €	
ANCEY	- 9 013 €	0 €	0 €		9 013 €
ARCEY	0 €	0 €	0 €	0 €	
AUBIGNY LES SOMBERNON	15 000 €	708 €	0 €	14 292 €	
BARBIREY SUR OUCHE	740 €	0 €	0 €	740 €	
BAULME LA ROCHE	6 783 €	0 €	0 €	6 783 €	
BLAISY BAS	71 530 €	3 317 €	0 €	68 213 €	
BLAISY HAUT	6 714 €	562 €	0 €	5 612 €	
BUSSY LA PESLE	6 066 €	557 €	0 €	5 509 €	
DREE	7 766 €	322 €	0 €	7 444 €	
ECHANNAY	8 915 €	74 €	0 €	8 841 €	
FLEUREY SUR OUCHE	173 515 €	0 €	0 €	173 515 €	
GERGUEIL	183 €	0 €	0 €	183 €	
GISSEY SUR OUCHE	13 144 €	0 €	0 €	13 144 €	
GRENANT LES SOMBERNON	2 468 €	0 €	0 €	2 468 €	
GROSBOIS EN MONTAGNE	8 670 €	730 €	11 378 €	19 318 €	
LANTENAY	- 21 388 €	0 €	0 €		21 388 €
MALAIN	16 527 €	0 €	0 €	16 527 €	
MESMONT	13 688 €	0 €	0 €	13 688 €	
MONTOILLOT	5 971 €	0 €	0 €	5 971 €	
PASQUES	- 8 570 €	0 €	0 €		8 570 €
PRALON	5 706 €	99 €	0 €	5 607 €	
REMILLY EN MONTAGNE	0 €	0 €	0 €	0 €	
SAINT ANTHOT	5 994 €	405 €	17 066 €	22 655 €	
SAINT JEAN DE BŒUF	- 3 254 €	0 €	0 €		3 254 €
SAINT VICTOR SUR OUCHE	3 039 €	0 €	0 €	3 039 €	
SAINTE MARIE SUR OUCHE	40 282 €	0 €	0 €	40 282 €	
SAVIGNY SOUS MALAIN	13 593 €	0 €	0 €	13 593 €	
SOMBERNON	855 244 €	2 943 €	0 €	852 301 €	
VELARS SUR OUCHE	35 115 €	0 €	0 €	35 115 €	
VERREY SOUS DREE	3 351 €	356 €	0 €	2 995 €	
VIELMOULIN	51 215 €	611 €	5 689 €	56 293 €	
TOTAL	1 328 994 €	10 684 €	34 133 €	1 394 128 €	42 225 €

28. Signature contrat CAP 100 % Côte d'or

Vu les projets de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire et la réhabilitation de la salle d'évolution prévus aux budgets 2018, Vu la demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental de Côte d'or au titre du contrat CAP 100 % Côte d'or, Vu le projet de contrat CAP 100 % Côte d'or dans lequel les conditions d'aides sont expliquées, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le contrat Cap 100 % Côte d'or avec le Conseil départemental, AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

29. Convention Région MSP

Vu le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire prévu au budget 2018, Vu la demande de subvention faite auprès de la région Bourgogne Franche Comté, Vu la convention de financement proposée par la Région s'élevant à 125 000 €, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement avec la région Bourgogne France Comté, AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

30. Convention servitude Enedis

Vu la décision du conseil municipal d'installer une borne de recharge électrique derrière la salle polyvalente, Vu le projet d'ENEDIS de raccordement électrique de la borne, les câbles passent sur la parcelle AD 33 nous appartenant, Vu le projet de convention de servitudes de passage, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitudes de passage des câbles avec ENEDIS, AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier

31. Réfection toiture et façades mairie

Vu le projet de réaliser la toiture et les façades de la mairie, Vu les demandes de subvention faites auprès du Conseil départemental de Côte d'or et de la Préfecture au titre de la DETR, Vu l'accusé réception de dossier complet reçus par les financeurs cités précédemment, Vu les devis reçus des différentes entreprises,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer le devis avec l'entreprise BHF pour un montant de 157 306.24 € HT AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

32. Vente ancien office de tourisme et grange attenante

Vu le souhait de la commune de vendre les bâtiments cadastrés AB 230 (ANCIEN GARAGE RENAULT) pour 42 m² et partie de la parcelle AB 551 (ancien office tourisme) pour environ 100 m², la parcelle AB 551 doit faire l'objet d'un bornage en cas de vente. Vu la demande de Mr Mairet pour l'acquisition de ces bâtiments, Vu que les services des domaines ne peuvent plus assister les communes dans le cadre de cette vente, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de vendre les bâtiments ci-dessus exposés, à Mickaël MAIRET pour son entreprise MD INFORMATIQUE au prix de 90 000 €.

AUTORISE le maire à nommer le notaire de son choix pour réaliser cette vente et à sélectionner le géomètre de son choix afin de réaliser les bornages nécessaires,

AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au dossier.

33. Achat parcelle AE 117

Il a été remarqué une erreur au niveau du cadastre, la parcelle AE 117 située sur la commune de Somberton, que nous pensions nous appartenir, s'évère être au nom de Mr

Brugère François. A l'époque, cette parcelle faisait partie du lotissement avenue du pavé vendu par Mr Clémencet à la société foncière François BRUGERE et aurait dû être rétrocédé à la commune gratuitement mais cette démarche n'a jamais été réalisée. Il y a lieu aujourd'hui de régulariser cet achat devant notaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à acquérir cette parcelle gratuitement à Mr Brugère, AUTORISE le Maire à prendre à la charge de la commune les frais d'acte notarié, AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier,

34. Consultation prêts 2018

Vu le vote des budgets 2018 et la nécessité de contracter 2 emprunts, un pour la maison de santé et un pour les travaux de la salle d'évolution,
estimatif prêts : MSP : 450 000 € Salle évolution : 240 000 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à consulter 3 banques pour les prêts exposés ci-dessus sur 20 ans en échéance trimestrielles.
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

35. Désignation avocat

Vu la procédure d'expulsion engagée à l'encontre de MIGNOTTE /COURBEZ, Vu la convocation à l'audience au tribunal d'instance le 04 mai prochain,
Vu la nécessité de se faire représenter par un avocat dont les honoraires seront pris en compte par notre assurance protection juridique,
Vu la proposition de la SCP ADIDA de Dijon, avocats,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à ester en justice,
AUTORISE le Maire à nommer le cabinet SCP ADIDA de Dijon pour nous représenter à l'audience,
AUTORISE le Maire à prendre en charge les frais d'avocats liés à ce dossier.
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

36. Validation études Eglise

Vu la délibération en date du 30/01/2018, par laquelle nous nous engageons sur la réalisation des études de l'Eglise,

Vu la demande de subvention faite auprès de l'Etat pour ce dossier et la réception de l'accusé réception de dossier complet en date du 09/03/2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE les devis des études comme indiqué ci-dessous :

Buri : 2 550 € HT soit 3060 € TTC

Buri : 1 100 € HT soit 1 320 € TTC

Bet structure : synapse : 2640 € HT soit 3 168 € TTC

Bet géotechnique : Hydrogéotecnic : 4b 617 € HT soit 5 510.40 € TTC

Bet structure : synapse : 4 300 € HT soit 5 160 € TTC

Soit Total TTC : 18 248.40 € TTC

AUTORISE le Maire à payer les factures correspondantes et à signer tout document se rapportant au dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- Une demande subvention de l'école privée Notre Dame nous a été adressée. Le conseil répond négativement à leur demande
- Le secrétariat de mairie sera fermé les jeudis après-midi à compter du 01/04/2018.
- Un compte-rendu de la dernière réunion démarche participative a été fait au conseil.

Fait à Sombornon,
Le 20/03/2018

Le Maire,
Rémy GARROT